

Forum sur le développement local

**L'acte III de la décentralisation :
Rôle et responsabilité des élus, de l'état et des citoyens**

Le Mardi 28 octobre 2014 Fondation Konrad Adenauer

Stèle Mermoz Dakar

Recueil de textes

Table des matières

Programme

**Allocution Représentante Résidente FKA,
Andrea Kolb**

**L'Acte III de la politique de décentralisation au Sénégal,
Oumar Wade**

**Chances et défis de l'acte III dans la gestion communale
Et départementale, Saliou Sambe**

**Rôles et responsabilités de la société civile dans la mise en
Œuvre de l'acte III de la décentralisation, Fanta Diallo**

Dossier de presse

Forum sur le développement local

Acte III de la décentralisation : Rôle et responsabilité des élus, de l'état et des citoyens

Mardi 28 octobre 2014 Fondation Konrad Adenauer

Stèle Mermoz Dakar

Programme

08h30	Mise en place des participants
09h00	Mot de bienvenu Mme Andrea Kolb , Représentante Résidente de la FKA Allocution de M. Omar Youm , Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire
09h20	Brève Présentation de l'Acte III de la décentralisation et de son importance pour le développement local M. Oumar Wade , Président de TAATAAN et expert en décentralisation
09h40	Communication sur les chances et défis de l'Acte III dans la gestion communale et départementale M. Saliou Samb , Président Conseil Départemental de
Mbour	
10h00	Communication sur le rôle et responsabilité des organisations de la société civile et des citoyens dans la mise en œuvre de l'Acte III Mme Fanta Diallo , membre du Mouvement Citoyen
10h20	Débat
l'Ecole	Modération par le Prof. Mbaye Thiam , Professeur à de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
12h00	Synthèse et clôture
12h30	Déjeuner

**Allocution de Madame Andrea Kolb à l'occasion de la cérémonie
d'ouverture du Forum sur le Développement local,
le mardi 28 octobre 2014 à la FKA Dakar**

Monsieur le Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire,
Monsieur Saliou Samb, Président du conseil départemental de Mbour,
Monsieur Oumar Wade, Président de Taataan,
Madame Fanta Diallo, notre chère conférencière,
Monsieur Mbaye Thiam, notre modérateur,
Mesdames, Messieurs les élus locaux et départementaux,
Chers partenaires, chers boursiers, chers participants,

Je vous souhaite la bienvenue dans le cadre de notre forum sur le Développement local et vous remercie d'avoir fait le déplacement ce matin pour participer aux travaux sur l'acte III de la décentralisation, sur le rôle et la responsabilité des élus, de l'état et des citoyens.

En effet, la Fondation Konrad Adenauer soutient l'état et la société sénégalais depuis fort longtemps, pour être précise, depuis 1978, dans la dynamique d'une plus grande participation des citoyens à la marche de la cité.

Quelques années après la première initiative de décentralisation de l'état sénégalais avec la création des communautés rurales en 1972, la FKA et ses partenaires ont commencé un ambitieux programme de formation des acteurs du développement local à la base. Ensuite furent élaborés les plans locaux de développement des 317 communautés rurales d'alors, avant de passer, en 1994, à la phase de renforcement des capacités des élus locaux. Ainsi, les conseillers ruraux des zones d'intervention de la FKA et de la Direction de l'expansion rurale d'alors avaient déjà une formation de base quand il s'agissait de mettre en place la deuxième réforme de décentralisation, en 1996 avec le transfert de 9 compétences aux collectivités locales et en 1997 avec la création des régions. Il n'est pas fortuit que toutes les zones d'intervention de la FKA furent choisies comme zones pilotes pour les grands programmes nationaux d'investissement et d'infrastructures comme le PNIR.

Jusqu'à aujourd'hui, avec notre partenaire TAATAAN ASADIC, nous contribuons efficacement à la formation des élus locaux qui de leur côté utilisent les connaissances acquises pour améliorer le fonctionnement de leurs localités et pour booster le développement de leurs collectivités locales.

Cependant, le développement local ne passe pas seulement par les élus locaux. C'est ainsi que la FKA, depuis respectivement 1992 et 1997, coopère avec le Conseil National du patronat et appuie diverses organisations de la société civile. En effet, les entrepreneurs ont bien leur partition à jouer dans le développement local, dans le développement tout court, et nous constatons que les acteurs économiques sont un facteur déterminant dans l'essor d'une localité ou d'une collectivité. Egalement les acteurs des médias, en tant que multiplicateurs voire éducateurs, ont leur rôle à jouer et bien sûr, tous les responsables et membres des

organisations de la société civile, particulièrement les femmes et les jeunes. Le pouvoir du peuple, comme on dit, ne s'arrête pas aux élections, loin de là.

Au contraire, les élections sont juste un point de départ, ensuite il y a toute une gamme de tâches pour la société civile qui a en effet un pouvoir de contrôle. Le TAATAAN et la FKA ont d'ailleurs sorti un fascicule de formation « Contrôle citoyen de l'action publique ». Les élus ont des comptes à rendre, en quelque sorte, et ils doivent tenir compte des souhaits, des inquiétudes et des sollicitations des habitants de leur localité, aussi et surtout entre deux élections ! Donc on ne peut pas sous-estimer l'importance de l'implication de tous les citoyens dans la gestion de la cité, et nous coopérons donc avec des organisations de la société civile pour les aider à mieux mobiliser leurs membres à jouer pleinement leur rôle et exercer leur responsabilité dans le façonnement de la politique et du développement local.

C'est dans cette perspective que nous avons invité nos partenaires et nos amis ce matin, car ils représentent les élus, les acteurs économiques, les médias, la société civile. Nous allons ensemble écouter nos conférenciers dans leurs brèves présentations et communications. En fait, ils nous donnent de la matière à discuter, mais chaque participant est appelé à intervenir dans les débats afin que nous puissions, à la fin du forum, dresser un petit catalogue des opportunités de l'acte III de la décentralisation et particulièrement, du rôle et de la responsabilité de chaque citoyen pour contribuer à la réussite de cette démarche de développement local, intégral et durable.

Je remercie une nouvelle fois Monsieur le Ministre d'être ici avec nous ce matin, je remercie les conférenciers et modérateurs ainsi que tous les participants et nous souhaite de fructueux travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Forum sur le développement local

Acte III de la décentralisation :

Rôle et responsabilité des élus, de l'état et des citoyens

ALLOCUTION DE MONSIEUR SALIOU SAMB

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MBOUR

Les chances et défis de l'Acte III dans la gestion communale et départementale

Mardi 28 octobre 2014

siège de la Fondation Konrad Adenauer

Le but de mon intervention de ce matin n'est pas de faire une leçon sur une réforme dont beaucoup de spécialistes sont ici présents. Ce serait trop ambitieux de ma part, surtout que, de toutes attitudes, j'ai toujours préféré celle qui me met dans la posture de l'apprenant.

Il m'a été, surtout, demandé de témoigner, de raconter une expérience dans le but de la partager. Certes, le « je » est haïssable disait l'autre philosophe.

Mais je prendrais consciemment le risque de commencer par vous raconter une histoire :

C'est celle d'un homme d'affaires, acteur du monde sportif, à la tête d'un Club sportif, défenseur de l'entreprise au service du social, partisan de l'économie sociale de marché, idéal porté, entre autres, par un certain Konrad Adenauer dont la fondation nous accueille aujourd'hui. Peut-être, entré par effraction en politique, comprenant le sens de ce terme comme une entière implication responsable dans les affaires de la cité.

Cette histoire pourrait être la mienne et, peut-être, celle de ceux qui, nombreux dans cette salle croient, comme moi, que la politique c'est d'abord un acte de service, servir sa communauté, s'évertuer de lui rendre, pour le mieux, ce qu'il nous a donné.

Cette entrée en politique coïncida avec l'avènement d'une réforme historique et majeure, celle dite d'Acte III de la décentralisation. Lorsqu'une nouvelle mentalité prédisposée à changer de style est boostée par une telle réforme, exigeant aux élus locaux de faire preuve de capacité d'adaptation mais surtout d'initiatives, la révolution mentale que cela demande est comme allant de soi.

Une chance à saisir pour une nouvelle gouvernance au service de la cité et des citoyens !

Dans l'esprit du Président Macky Sall, l'Acte III est, avant tout, une libération des initiatives locales et une implication responsable des élus locaux dans les politiques de développement vu les compétences étendues revenant aux départements par exemple.

Pour une fois dans l'histoire de ce pays, ce sont les exécutifs locaux qui sont mis devant leur responsabilité dans tout le sens du terme. Ce sont de réels acteurs devant faire preuve de ce dont ils sont capables vis-à-vis des populations dont ils ont sollicité les suffrages.

Si toutefois l'Etat va jusqu'au bout de la réforme, ne se limitant pas à une décentralisation des problèmes cachant une centralisation des moyens, on pourra alors « inventer notre propre développement » comme l'injonction qui me fut donnée un jour par le Président Macky Sall.

Vous l'aurez compris, les nombreuses interrogations de mes collègues élus locaux se justifient un tant soit peu. Mais, en même temps, l'Acte III serait un paradoxe s'il versait

dans l'encadrement renforcé par l'Etat sur les nouvelles collectivités auxquelles des instruments juridiques et des outils ont été donnés pour voler de leurs propres ailes.

Vous savez, il y a deux sortes d'attitudes devant toute situation difficile : il y a ceux qui ont des projets et se mobilisent pour leur réalisation et ceux qui ont des excuses.

Lorsqu'une chance de se prendre en main se présente, il faut la saisir.

Nul n'ignore la situation économique au niveau international, les contraintes budgétaires affectant les pays les plus développés. Comme toute réforme, celle-ci fait forcément peur. Mais, il faut que les élus transcendent ces craintes s'approprient la réforme et usent justement des possibilités qu'elle offre en termes d'innovation et de prise d'initiatives.

Car l'Acte III est une réforme à retombées sur le moyen terme. Prenons donc le temps de nous en approprier avant de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Pour ce qui est du département de Mbour, dont j'ai l'honneur de présider le Conseil, c'est un département plein de potentialités avec un avenir certain, fortement lié à celui du pays dans son entièreté.

La logique est toute simple : Comment notre pays pourrait-il concevoir une politique de développement sans prendre en compte cette particularité d'un département carrefour, poumon économique des secteurs de la pêche et du tourisme, avec d'énormes opportunités de développement sur un territoire englobant le futur aéroport, nouvelle porte du Sénégal vers le monde ?

Vous savez, nous avons intégré depuis longtemps le changement de paradigme inauguré par le style Macky Sall : ce ne sont pas les paroles et les querelles qui vont nous réélire, nous autres élus, mais nos réalisations.

Au niveau de Mbour et du département, nous avons conscience qu'il nous faut être les vrais inventeurs de notre propre développement.

C'est dans cette optique que, dès le lendemain de l'installation du Bureau du Conseil, j'ai lancé l'initiative « *Mbour, département pilote* ». Initiative foncièrement inscrite dans le cadre de projets structurants comme dans l'économie maritime, une usine de recyclage et de traitement des déchets pour la production énergétique, dans le cadre de nos compétences en matière environnementale et plein d'autres initiatives.

Ce n'est pas un hasard que notre équipe, à peine constituée ait déjà rencontré plusieurs partenaires au développement dans le cadre de réunions de contacts en attendant de parachever rapidement notre programme de développement quinquennal à soumettre au Président de la République.

C'est à partir de là, avec l'aide du Ministre Oumar Youm qui a porté cette réforme et l'a mise en œuvre, que nous lancerons de manière effective le plaidoyer en faveur d'un

« Programme Spécial pour Mbour » (PSM), de la même manière il a été donné à d'autres localités comme Thiès de profiter d'un programme spécial focalisé notamment sur les infrastructures.

Notre génération est celle des élus qui doivent mettre fin à l'attentisme et au tout-étatisme.

Vous savez que Mbour est le deuxième pôle économique urbain du Sénégal après Dakar. Notre politique de développement vise à ancrer les activités économiques dans le territoire. Réconcilier l'économie et le social.

Mon objectif premier est de rendre ce département, plein de potentiel, plus attractif pour les investissements.

C'est pour cela, nous avons complètement réorienté la coopération décentralisée, pilier essentiel de notre plan d'action quinquennal, vers un partenariat gagnant-gagnant rompant définitivement d'avec le misérabilisme humanitariste.

Cette nouvelle politique part d'une idée simple : Développer les PME et PMI, les ancrer dans le terroir au service de la communauté, en valorisant l'existant et en fédérant les énergies par une réelle politique d'intercommunalité.

Avec l'équipe du Conseil nous avons très vite lancé l'idée d'axes prioritaires notamment :

- Economie touristique : Mbour détenant plus de 80% de l'activité touristique, pour rappel
- Economie sociale et solidaire (agriculture, 400 hectares, fermes intégrées, bio, export, activités avicoles pourvoyeuses d'emploi)
- Mais l'environnement en est un pilier essentiel, car vous n'ignorez pas les incidences du réchauffement climatique sur l'érosion côtière et donc la qualité et la durabilité des infrastructures touristiques.

Il y a quelques jours, mettant à profit la visite d'une délégation de la région française de Midi-Pyrénées, j'ai instruit à nos équipes techniques d'instaurer une plus étroite coopération dans l'échange des savoir-faire et des bonnes pratiques.

Je veux m'inspirer d'une de leurs initiatives pour impulser une nouvelle dynamique avec l'ouverture prochaine de l'aéroport de Diass qui se trouve sur notre territoire départemental, dans le cadre d'un partenariat Etat/Région, avec un Plan d'Action spécifique pour le Développement des Entreprises Régionales (dénommée ADER).

Mon objectif est de voir comment développer un réseau de PME actives dans la sous-traitance des activités aéroportuaires pour éviter que les jeunes du département ne soient confinés qu'aux tâches de manutention ou sans valeur ajoutée.

C'est dans le cadre des nouvelles compétences, aussi, que nous avons instauré un cadre de dialogue permanent entre le Département et les entreprises locales voulant faire de la

responsabilité sociale des entreprises une réalité, dans le sens de leur implication et contribution aux œuvres sociales, à la promotion de l'éducation, de la santé, des politiques de jeunesse en instituant un contrat de confiance entre les entreprises exploitant et mettant en valeur les ressources du terroir et les populations qui doivent ressentir les retombées de la création des richesses.

Voilà, pour l'essentiel, quelques axes et pistes de réflexions qu'un département qui croit à la notion de « réinvention du développement intégré à la base » voulait, par ma modeste voix, partager avec les collègues élus et les amis.

Je remercie, encore une fois, la Fondation Konrad Adenauer d'avoir permis cet échange possible, mais aussi tous ceux qui nous prêté leur aimable attention.

Forum sur le développement local

Acte III de la décentralisation :

Rôle et responsabilité des élus, de l'état et des citoyens

Mardi 28 octobre 2014 Fondation Konrad Adenauer

Stèle Mermoz Dakar



Communication introductive sur :

L'Acte III de la politique de décentralisation au Sénégal

Par M. Oumar WADE,

Spécialiste en Gouvernance Locale

Contacts : (+221) 77 529 13 05, ouwade@gmail.com

INTRODUCTION :

Depuis 1872, date de création de la première commune, le Sénégal s'est lancé dans un processus irréversible de renforcement continu de la décentralisation. Ce processus a été poursuivi après l'accession du pays à la souveraineté internationale et a conduit, essentiellement, à deux réformes majeures :

- La première remonte à 1972 et a posé « l'acte précurseur de libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et la régionalisation de la planification » ;
- La seconde, réalisée en 1996, « dans le souci d'accroître la proximité de l'Etat et la responsabilité des collectivités locales », consacre la régionalisation, avec, notamment, l'érection de la région en collectivité locale, la création de communes d'arrondissement, le contrôle de légalité a posteriori, le transfert aux collectivités locales de compétences dans les neuf domaines suivants : domaines ; environnement et gestion des ressources naturelles ; santé, population et action sociale ; jeunesse, sports et loisirs ; culture ; éducation ; planification ; aménagement du territoire ; urbanisme et habitat.

Au total, le territoire sénégalais était couvert en 2013 par **571 collectivités locales** (14 régions, 172 communes dont 46 communes d'arrondissement et 385 communautés rurales). Elles s'administrent librement par des conseillers élus au suffrage universel.

Au terme de ces réformes, les collectivités locales étaient réparties sur 182 circonscriptions administratives articulées en trois niveaux de déconcentration, à savoir l'arrondissement (123), le département (45) et la région (14), dirigées par des autorités déconcentrées, nommées par l'Etat qu'elles représentent.

Les collectivités locales entretiennent de multiples relations avec différentes structures de l'administration déconcentrée dont la nature et la forme sont diverses.

Dans la plupart des domaines faisant l'objet, depuis 1996, d'un partage de compétences entre l'Etat et les collectivités locales, les ministères techniques continuent à mettre en œuvre des programmes sectoriels qui

accordent, souvent, une place marginale ou faible aux collectivités locales, tant dans la planification des actions que dans l'exécution et le suivi-évaluation.

Cette situation découle d'une prise en compte insuffisante de la décentralisation et de la déconcentration dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au Sénégal.

La résistance des technostructures centrales a créé, outre la faiblesse du bloc déconcentré, une grave déficience dans la nécessaire coopération interministérielle locale et dans la cohésion fonctionnelle des services déconcentrés et des services locaux, indispensables à la mise en œuvre efficace des politiques publiques.

Les relations de concertation entre les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat ont été affectées par l'étroitesse des compétences des acteurs déconcentrés et les rôles diffus au sein des réseaux administratifs hétérogènes, dans lesquels chaque chef de service ne traite, de manière soutenue, qu'avec son ministère de tutelle, alors que les politiques publiques ont des dimensions interministérielles et nécessitent une expertise plurielle.

Cette situation n'est pas étrangère aux résultats de développement mitigés obtenus par le Sénégal en dépit des différentes politiques et stratégies menées.

D'où l'urgence de ruptures profondes dans la conception et la gestion des politiques publiques, par la prise en compte des spécificités de chaque territoire (potentialités, contraintes, poches de pauvreté, dynamiques locales etc.) et une application effective du principe de subsidiarité : reconnaissance de la place dévolue à chaque acteur (administrations de l'Etat, collectivités locales, acteurs de la société civile et du secteur privé), allocation effective de ressources permettant à chacun d'assumer ses fonctions, mise en place de modes de gouvernance concertée assurant une articulation optimale des interventions, dans le respect des prérogatives de chaque acteur.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a engagé le Gouvernement à procéder à la troisième réforme majeure de la politique de décentralisation, l'Acte III, dont la territorialisation des politiques publiques est une option stratégique. Il a, également, demandé l'élaboration d'une loi d'orientation pour le développement durable des territoires à l'horizon 2022.

La réforme envisagée dans la politique de décentralisation et de l'aménagement du territoire, dénommée « Acte III de la décentralisation » vise à renforcer le pouvoir des collectivités locales en consacrant la territorialisation comme levier de performance des politiques publiques locales dans tous les domaines.

A ce stade de la mise en œuvre, il s'avère nécessaire de s'interroger sur :

- 1) Quelle est la vision qui sous-tend cette réforme ?
- 2) Quelles en sont les orientations majeures ?
- 3) Quels sont enjeux ?
- 4) Concrètement, qu'est - ce qui va changer ?

La présente communication introductive s'emploie à apporter des réponses précises à ces questions sans avoir la prétention d'être exhaustive.

I - UNE REFORME SOUTENUE PAR UNE VISION :

La vision déclinée par le Président de la République, le 19 mars 2013, consistait, à travers la mise en œuvre de l'Acte III, à « **organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ». Il s'agit, en d'autres termes, de favoriser l'émergence de collectivités locales ayant une assise territoriale pertinente, disposant de compétences adéquates ainsi que de ressources nécessaires à leur développement.

Faudrait préciser que la vision ainsi déclinée participe de l'ambition du Chef de l'Etat, à la « refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat ».

Cette vision stratégique sous-tend **la volonté de territorialisation des politiques publiques** en adaptant les orientations nationales et normes sectorielles aux spécificités des terroirs, afin d'assurer leur développement.

La territorialisation des politiques publiques permet, ainsi, de les inscrire, de manière coordonnée et complémentaire, au sein des territoires et d'aboutir à leur appropriation par les acteurs concernés.

L'approche territoriale complète et renforce l'ancrage territorial des politiques sectorielles. **Le modèle actuel d'organisation et de planification centralisé de l'espace** est, aujourd'hui, à bout de souffle. Il est en incapacité d'assurer un meilleur équilibre territorial, de réguler la croissance urbaine, de conduire et d'impulser des démarches stratégiques partagées et différenciées aux différents niveaux de l'action publique.

C'est dire que **les politiques sectorielles et centralisées** doit laisser la place à **des politiques intersectorielles** qui se territorialisent et s'organisent autour du **fait local**.

La politique territoriale doit être comprise ici comme **le troisième pilier du développement** au côté des politiques macroéconomiques et des politiques sectorielles. Elle ne se substitue ni à l'une ni à l'autre, mais permet de mener des actions transversales qui mettraient en avant la solidarité des problèmes, et de valoriser les complémentarités.

Elle a pour objet de donner à l'ensemble des acteurs qui composent le territoire (élus, entreprises, associations, habitants...) la possibilité de se doter collectivement d'un projet stratégique de développement. C'est donc ainsi offrir la possibilité aux élus locaux d'être les promoteurs d'un renouvellement de la démocratie représentative en favorisant la démocratie participative par une plus large participation et implication des citoyens dans les choix et décisions locales.

Cela devrait se traduire par un développement territorial durable et équilibré, basé sur un aménagement spatial cohérent et une approche intégrée et participative garantissant l'émergence socio-économique et le renforcement des collectivités locales.

II. LES ORIENTATIONS MAJEURES :

Les orientations majeures de la réforme sont déclinées comme suit :

- bâtir le développement du Sénégal à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque territoire, à l'horizon 2022 ;
- faire de la décentralisation et de la déconcentration, les moteurs de la territorialisation des politiques publiques en assurant le

décloisonnement fonctionnel des services déconcentrés et promouvoir des dispositifs interministériels de coopération, au niveau local ;

- faire évoluer le mode de programmation des investissements publics en mettant en place des programmes de développement territoriaux intersectoriels, à même de favoriser la mise en place d'une contractualisation Etat/Collectivités locales, autour de programmes d'investissement pluriannuels ;
- élaborer et mettre en œuvre le projet territorial de l'État en Casamance pour faire de cette région naturelle le territoire test de cette nouvelle politique ;
- élaborer une loi d'orientation pour le développement durable des territoires (LODT) ;
- traduire les programmes régionaux de développement en Projets d'Actions stratégiques de l'Etat dans les Régions (PASER) qui seront, eux-mêmes, déclinés dans chaque département, en Projets d'Actions stratégiques de l'Etat dans les Départements (PASED).

A terme, il s'agira ainsi de donner plus de visibilité à l'action territoriale de l'Etat en mettant l'accent sur les enjeux essentiels de chaque région, sur la mobilisation des moyens ainsi que sur les énergies pour y répondre.

III. LES OBJECTIFS DE LA REFORME :

La réforme est axée sur quatre objectifs fondamentaux :

- un ancrage de la cohérence territoriale pour une architecture administrative renouvelée ;
- une clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ;
- un développement de la contractualisation entre ces deux niveaux décisionnels ;
- une modernisation de la gestion publique territoriale, avec une réforme résolue des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

IV. PHASAGE DE LA DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE III :

Compte tenu de sa complexité et de son contenu décisif pour l'avenir de notre pays, l'Acte III de la décentralisation est mis en œuvre progressivement et s'effectue en deux phases.

La première phase de la réforme est bouclée par une démarche participative et inclusive qui a vu l'adoption d'un nouveau Code général des Collectivités locales qui consacre :

- La suppression de la région collectivité locale ;
- la communalisation intégrale : les communes d'arrondissement et les communes deviennent des communes ;
- l'érection des départements en collectivité territoriale ;
- Les élections locales du 29 juin 2014 consacrent l'entrée en vigueur du nouveau dispositif.

Il est à noter que la première phase s'est déroulée dans le respect des limites territoriales actuelles des entités administratives concernées. Actuellement, le territoire est divisé en deux ordres de collectivités locales : la commune (557 communes au total) et le département (42 départements au total). Notons que les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Thies ont un statut de commune avec des attributions spécifiques.

La formulation de la seconde phase se poursuit et devrait aboutir à l'approfondissement de la décentralisation et à la territorialisation des politiques publiques à travers :

- la révision du Code général des collectivités locales ;
- la mise en place des pôles des territoires ;
- le renforcement de la gouvernance locale ;
- la définition des mécanismes de financement du développement territorial.

A termes, il s'agira de :

- mettre en place une architecture territoriale équilibrée par la création de pôles de développement et la correction des morcellements territoriaux antérieurs ;
- rénover l'organisation et les missions des collectivités locales (régions, métropoles, petites et moyennes communes), ainsi que leurs relations avec l'Etat, pour promouvoir le développement économique local et générer des emplois ;
- assurer l'attractivité et la compétitivité des différentes régions du Sénégal ;
- garantir à tous les citoyens l'accès à des services publics de qualité ;
- préserver les collectivités locales des contingences politiques pour que la légitimité électorale de leurs élus ne puisse plus être entravée par voie réglementaire ;
- accroître l'efficacité de l'action publique au niveau local par la mise en application du principe de subsidiarité ;
- donner une orientation plus économique à la décentralisation en conférant aux collectivités locales la compétence de gérer des domaines relevant de l'activité économique (élevage, agriculture, tourisme, pêche entre autres) ;
- transférer aux collectivités locales, de manière concomitante et concordante, les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la prise en charge des compétences qui leur sont transférées.



Konrad
Adenauer
Stiftung

Forum sur le développement local

L'Acte III de la décentralisation : Rôle et responsabilité des élus, de l'Etat et
des Citoyens

Rôle et responsabilité des organisations de
la société civile dans la mise en œuvre de
l'Acte III

Dakar, 28 Octobre 2014

Mame Fanta DIALLO, Sociologue

Dans le sens où mes prédécesseurs ont largement et clairement disserté sur l'importance, de l'acte 3 pour le développement local, les défis et enjeux je m'en vais directement sur le rôle et responsabilité des organisations de la société civile et des citoyens dans sa mise en œuvre et lier tout ce qui a été dit précédemment à notre thématique.

Parmi ces limites répertoriées dans la mise en œuvre de notre politique de décentralisation figurent en bonne place :

- La faiblesse de la gouvernance territoriale et locale
- L'inefficacité des interventions induites par une faiblesse de la coproduction des acteurs ; en d'autres termes par une faiblesse de la participation.

L'Etat, dans le cadre de cette nouvelle réforme c'est résolument engagé à y pallier en posant entre autres, deux actes majeurs :

- La mutation dans la dénomination du ministère en charge des collectivités locales qui passe de ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales en ministère de la gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire. Issue de la gouvernance politique la gouvernance locale fait référence à des formes de coordination incluant une pluralité d'acteurs : coopération, réseau, alliance, partenariat.
L'action publique locale n'est plus le seul fait d'une seule autorité (locale ou nationale) mais implique des acteurs non étatiques dans les processus décisionnels. Elle réfère à une gestion participative des programmes et projets locaux de développement dont l'objectif est l'accès équitable aux services essentiels pour tous.
- L'institution au sein de chaque collectivité locale d'un cadre de concertation pour garantir une bonne participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Nous pensons que c'est à ses deux niveaux qu'il faudra circonscrire l'action citoyenne que ça soit à travers les organisations de société civile ou alors par les citoyens directement.

La promotion d'une bonne gouvernance locale passera indéniablement par une implication des populations dans la conception, la mise en œuvre, et le contrôle des politiques territoriales.

Par ailleurs, ces cadres de concertation seront des instances pertinentes d'organisation de la participation des citoyens au programme qui les concernent.

Quel est l'état des lieux : Qu'est ce qui, dans le système sénégalais garantit cette démocratie participative ?

Au Sénégal, le cadre juridique de la participation est organisé à travers l'article 102 de la constitution du 7 janvier 2001 qui dispose : « **les collectivités locales**

constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques »

En outre, et aux termes de l'article 3 de la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

« Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local. Les collectivités locales sont seules responsables, dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions. Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, social et environnemental, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans le respect de l'équité de genre. ».

Les citoyens peuvent assister aux réunions des conseils élus sans toutefois pouvoir prendre la parole si on ne la leur donne pas, faire des propositions relatives au développement de leur localité, demander la communication de documents aux autorités locales (à leurs frais) et demander aux représentants de l'Etat d'exercer leur contrôle de légalité.

Le système prévoit aussi, à tous les échelons de l'administration territoriale et locale, une participation qui se traduit par des organismes consultatifs auprès des autorités administratives et composés des représentants des élus locaux et des forces économiques et sociales : comité régional, départemental et local de développement (C.R.D., C.D.D., C.L.D.).

Quels sont les problèmes identifiés ?

Il faut dire que ces structures n'ont pas réussi à garantir une participation pérenne des populations car le fonctionnement des organes délibérants officiels est très irrégulier d'une part, et les cadres analogues au CCG sont des cadres ad hoc qui disparaissent avec les programmes. En réalité ce ne sont pas des cadres d'expression d'une citoyenneté participative au sens politique de renforcement ou de promotion de la démocratie locale.

La pauvreté et l'analphabétisme venant renforcer cette carence institutionnelle, nous nous trouvons devant une situation qui nécessite de l'innovation en matière de gouvernance ; car, le problème de fond est celui-ci : nous avons au Sénégal une gouvernance locale marchant avec un pied (le gouvernement local). L'autre pied (la société civile locale) qui, en réalité, est sa raison d'être, est tout simplement coupé. Il n'existe pas de société civile locale suffisamment formée, informée et organisée pour faire entendre sa voix et défendre ses droits tout en s'acquittant de ses devoirs.

Comment garantir l'expression citoyenne dans les collectivités locales?

On parle de plus en plus de démocratie participative. Le concept de démocratie participative n'implique pas nécessairement la suppression de la représentation nationale ou locale, mais il la fait coexister avec des processus décisionnels caractéristiques de la démocratie directe. En ce sens, la notion de démocratie participative recouvre des organisations à mi chemin entre la représentation et l'auto gestion.

Le cadre d'expression de la citoyenneté qui découle d'une telle logique vise la participation pleine et entière du citoyen à la gestion des affaires de sa collectivité.

La participation désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté.

Pour que la participation en toute connaissance de cause soit possible, un degré de transparence est nécessaire, mais non suffisante. On peut distinguer 8 niveaux de participation des citoyens aux projets les concernant (Sherry R. Amstein). Le tableau ci-après indique l'échelle de la participation souvent utilisée par les sociologues pour analyser la manière dont les pouvoirs publics informent, voire font participer les citoyens aux prises de décision.

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier	Pouvoir effectif des citoyens
Délégation de pouvoir : Le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
Partenariat : La prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens.	
Conciliation : Quelques habitants sont admis dans les organes de décisions et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	
Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux.	Non participation
Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.	

L'acte III, entre autres principes, repose sur le principe de bonne gouvernance locale qui vise à mettre en place des pouvoirs publiques plus proches des populations dont on doit garantir le droit de regard sur les processus de prise de décisions qui

intéressent la collectivité. Il s'agit pour le gouvernement local de donner un pouvoir effectif aux citoyens par :

- l'ouverture dans sa gestion (transparence) dont une obligation de rendre compte et la participation sont des caractéristiques fondamentales de la bonne gouvernance. Elle intègre le fait de présenter les questions publiques de façon accessible et compréhensible de sorte que lorsque les citoyens choisissent de participer, ils puissent le faire en citoyens informés, dans une langue et un langage qui garantissent l'authenticité et la qualité de l'information.
- l'obligation de reddition des comptes de sa gestion (accountability). Une autorité publique doit pouvoir rendre compte de sa gestion. Elle est jugée à travers ce qu'elle fait et le citoyen a le droit de savoir ce que fait l'autorité à qui il a donné mandat d'exercer le pouvoir.
- la participation, c'est-à-dire, la possibilité offerte aux citoyens, de prendre part aux processus de prise de décisions, aux programmes et activités touchant leur vie quotidienne. Le degré de participation des citoyens est un élément fondamental qui permet de définir et de déterminer ce qui est une bonne gouvernance. Sans participation, il ne peut y avoir de transparence crédible encore moins de reddition des comptes devant les citoyens.

Pour une démocratie participative avec un engagement citoyen et une gouvernance en dehors des enjeux partisans

- 1) Associer les citoyens à la prise de décision et à l'action de la commune ;
- 2) Renforcer la solidarité au cœur d'un projet commun et amener les habitants à participer à la vie de la localité
- 3) Soutenir avec impartialité la société civile et la vie associative dans toutes leurs diversités et sous toutes leurs formes ;
- 4) Ouvrir les équipes et les postes de responsabilité à toutes celles et à tous ceux qui ont des compétences pour mettre en œuvre la nouvelle gouvernance locale ;

Pour ce faire il faudra :

☞ Mettre en place un cadre formel et pérenne d'expression de la citoyenneté : comme les conseils de quartier. Aujourd'hui, associations spécialisées dans le plaidoyer, mouvements de solidarité, Organisations non gouvernementales de développement et autres groupes d'intérêts diffus s'activent dans le règlement de conflits de tous genres et dans la lutte contre la pauvreté. Ces actions, il est vrai, sont importantes mais trop verticales et leur visibilité et leur impact restent limités par le caractère extraverti et souvent élitiste des leaders et acteurs de ces groupes générés par une dynamique urbaine.

☞ *Bâtir une société civile locale dense dans les collectivités locales* constitue, à notre sens, une étape fondamentale dans la création d'un cadre d'expression de la citoyenneté participative. Et cela ne doit pas être envisagé de manière abstraite, mais à partir d'une volonté de créer une entité citoyenne capable de défendre ses droits socio-économiques

☞ Renforcer le capital social par la mise en réseau et le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC)

☞ Mettre en place un mécanisme de communication participative : **un schéma directeur de l'information**. En effet, pour assurer une bonne gouvernance locale qui suppose naturellement une gestion efficace et efficiente des ressources de la communauté et requiert une participation consciente de tous les citoyens, il s'avère indispensable de renforcer les capacités des membres des collectivités concernées, pour leur permettre de prendre en charge leur propre développement. Comment atteindre cet objectif dans un contexte de pauvreté, dans un milieu d'épuisement ou d'inexistence même des ressources nécessaires pour subvenir aux besoins fondamentaux des citoyens et pour stimuler le développement ? C'est toute la problématique de la participation citoyenne dont il a été question plus haut. Elle s'inscrit dans une démarche appropriative par les communautés des ressources du milieu, avec le soutien et la participation des collectivités décentralisées, avec l'appui des animateurs sur le terrain et de celui des intervenants communautaires. Parmi les moyens et outils de la communication participative, on peut citer : les discussions de groupe ou rencontres-débats, les séances de visionnement public, les techniques de recherche participative, les jeux de rôles, les visites personnelles, les visites guidées, les ateliers, les expositions, les médias de groupe, les affiches et bannières, les enregistrements vidéos, les médias de masse, les journaux locaux, la télévision, l'Internet

Nous pouvons lire ces mots dans la profession de foi d'un candidat lors des élections locales du 29 juin :

Rénover la démocratie locale au moyen de nouvelles dynamiques inclusives

Basé sur la volonté de rénover la démocratie locale et de rendre plus efficace l'action municipale, notre projet propose d'ériger la participation, la concertation, la reddition des comptes et la transparence en méthode de gestion du développement local pour favoriser l'émergence d'une

citoyenneté active : consultations des acteurs des différents secteurs, intervention des citoyens sur les questions qui déterminent la vie de la commune, pouvoir de contrôle démocratique pour les citoyens, les associations et les organisations de la société civile.

Lors de ces élections, il a été noté une participation record de listes citoyennes nous osons espérer que ces dernières ne se limiteront pas à une participation symbolique mais jouerons pleinement leur rôle de participation et de contrôle.

Le défi majeur que doit relever la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation sera de réussir la mise en place d'une schéma directeur de l'information mais surtout la construction d'un cadre pérenne de participation citoyenne transcendant toute appartenance politique.

Quelques préconisations pour les élus allant dans ce sens :

- S'assurer d'un bon fonctionnement des structures notamment au niveau de leur politique de communication,
- Faire prendre conscience aux habitants de leur valeur et de leur apport à la société en les sollicitant et en les accompagnant,
- Reconnaître à chaque citoyen un pouvoir d'action (pris au sens être acteur de la cité). Cette affirmation est aujourd'hui d'autant plus importante que la majorité des habitants n'y croit plus. Les projets doivent avoir pour fondement une volonté politique forte de reconnaître cette capacité pour redonner la certitude de leur utilité sociale aux habitants.

Il faut rappeler que la participation d'une population informée est le gage de réussite dans un système de gouvernance locale.

SENEGAL-DECENTRALISATION

Forum de la Fondation Adenauer sur le développement local, mardi



2014-10-27 13:35:18 GMT

Dakar, 27 oct (APS) - La Fondation Konrad Adenauer organise mardi un forum consacré au développement local, sur l'"Acte 3 de la décentralisation : rôle et responsabilité des élus, de l'Etat et des citoyens".

Prévue à partir de 9 heures, la cérémonie officielle de cette rencontre sera présidée par le ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, porte-parole du gouvernement, Omar Youm.

Plusieurs communications d'experts et d'élus locaux sont dans le programme de ce forum, dont les débats seront modérés par le professeur Mbaye Thiam de l'Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar.

BK/ESF

POLITIQUE

Développement local: L'apport de l'acte III de la décentralisation passé au crible

Publié le mercredi 29 octobre 2014 | aDakar.com

© aDakar.com

Forum sur le développement local

Dakar, le 28 Octobre 2014- La Fondation Konrad Adenauer a accueilli dans ses locaux un Forum sur le développement local. Pendant une demi journée plusieurs acteurs de la décentralisation ont échangé sur les enjeux de la réforme de l'acte III de la décentralisation. Le rôle ainsi que la responsabilité des élus, de l'État et des citoyens ont été passés au peigne fin.



La Fondation Konrad Adenauer a accueilli dans ses locaux un Forum sur le développement local. Pendant une demi journée plusieurs acteurs de la décentralisation ont échangé sur les enjeux de la réforme de l'acte III de la décentralisation. Le rôle ainsi que la responsabilité des élus, de l'État et des citoyens ont été passés au peigne fin.

Les panels ont démarrés avec une présentation globale de la réforme de l'acte III de la décentralisation et de son importance pour le développement local, faite Oumar Wade, expert de la question et président de TAATAAN.

Ensuite, les opportunités qu'offrent l'acte III de la décentralisation dans la gestion des communes et des départements. Selon M. Saliou Samb, président du Conseil départemental de Mbour, qui a introduit ce panel, la réforme de la décentralisation permet aux collectivités locales d'avoir une plus grande autonomie dans la gestion de projets ainsi que de leur personnel.

Le dernier panel, du forum a été introduit par Fanta Diallo, membre du Mouvement citoyen. Son intervention a été axée sur la participation et la responsabilité des citoyens et des organisations de la société civile dans la mise en oeuvre de l'Acte III de décentralisation. Et selon, Mme Diallo, il est nécessaire de réserver une place importante aux citoyens dans la gouvernance locale. Les citoyens ne devront plus être des simples destinataires de programmes et projets. Mais il devront participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre ainsi

qu'au contrôle de l'effectivité des programmes engagés.

Au terme des communications, plusieurs intervenants ont mis l'accent sur les pré-requis qui, selon, eux, étaient des préalables à la mise en oeuvre de l'Acte III de la décentralisation. La question de la formation des élus locaux a ainsi été agitée pour une gouvernance locale de qualité. L'acte III de la décentralisation a été saluée par plusieurs acteurs. Néanmoins, le peu de concertation avant la mise en branle de la réforme a été décriée.

La Fondation Konrad Adenauer est une organisation allemande qui oeuvre pour l'éducation, la décentralisation et pour le dialogue entre société civile et institution.

Dans son mot de bienvenue, la représentante résidente de la FKA, Andréa Koln a retracé l'historique de la décentralisation au Sénégal. Et selon elle, chaque citoyen doit "contribuer à la réussite" du développement local.

Serigne Amadou Makhitar Casset

REUSSITE DE L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION

L'appropriation par les élus, une condition de base

Le président du Conseil départemental de Mbour, Saliou Samb, a appelé hier, mardi 28 octobre 2014, les acteurs à s'approprier de l'Acte III de la décentralisation. Se prononçant au cours d'un forum sur le développement local organisé à Dakar, au tour du thème «Acte III de la décentralisation : Rôle et responsabilité des élus, de l'Etat et des citoyens», il a en effet fait savoir que c'est la seule façon de réussir cette réforme territoriale inédite.

«Pour une parfaite réussite de l'Acte III de la décentralisation, les élus doivent en faire leur affaire personnelle et s'en approprier mais surtout, ne rien attendre des privés». Telle est la conviction du président du Conseil départemental de Mbour, Saliou Samb, qui s'exprimait hier, mardi 28 octobre 2014, à l'occasion d'un forum sur le développement local organisé à Dakar. Pour le patron du Conseil départemental de Mbour, les élus doivent en fait investir dans leurs communes et trouver des stratégies de développement pour celles-ci. «Ceci est possible et d'ailleurs, je crois que c'est le début du frémissement de l'émergence. Il suffit juste de repenser la politique de croissance locale et réinventer à la base la gouvernance d'un développement intégré», a-t-il fait remarquer.

Dans la foulée, Saliou Samb a estimé qu'il serait aussi nécessaire pour les élus de penser à la manière de faciliter l'émergence d'une économie solidaire. «Les délégués devraient plutôt être associés et ne plus s'isoler dans leurs coins pour mener leurs activités». Le



président du Conseil départemental a fait également remarquer que l'initiative personnelle est certes bien mais que travailler dans l'union est encore meilleur, pour la simple et bonne raison qu'un tel état de fait permet de partager des expériences. Sur la même lancée, l'élue de Mbour a expliqué que pour que tout cela soit possible, il faudrait le transfert des moyens avec de bonnes mesures d'accompagnement. «Cela évitera l'échec noté avec l'Acte I sur la création des communautés rurales en 1972 et l'Acte II avec la décentralisation en 1996 ». En conclusion, Saliou Samb a invité les élus à cesser les

querelles et à travailler pour l'émergence de leurs municipalités. Se prononçant dans la foulée du patron du Conseil départemental de Mbour, le représentant du ministre de la Gouvernance locale, du développement et de l'aménagement du territoire, non moins expert en décentralisation, a affirmé pour sa part que l'Acte III de la décentralisation vise avant tout la cohérence territoriale. Cependant, il a tenu à faire savoir que le renforcement des mécanismes pourrait également être possible, avec cette initiative de la délocalisation.

Alima DIAGNE (Stagiaire)

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'expert en décentralisation Oumar Wade préconise un marketing territorial

A l'occasion du forum sur le développement local autour du thème « Acte 3 de la décentralisation : rôle et responsabilité des élus, de l'Etat et des citoyens », qui s'est tenu, hier, à la Fondation Konrad Adenauer (Fka), Oumar Wade, président de l'Ong Takaan et expert en décentralisation, a fait savoir que faire du marketing territorial, pour attirer des financements, doit être le crédo des collectivités locales.

Un forum sur le développement local autour du thème « Acte 3 de la décentralisation : rôle et responsabilité des élus, de l'Etat et des citoyens » s'est tenu, hier, à la Fondation Konrad Adenauer (Fka). Oumar Wade, président de l'Ong Takaan et expert en décentralisation, a fait une communication sur les chances et défis de l'Acte 3, dans la gestion communale et départementale. Il a indiqué que cette réforme éminentement politique engage toute

la Nation. Il a invité les collectivités locales à développer un marketing territorial pour attirer des financements. « Malheureusement, le débat est porté à un niveau très bas », a-t-il constaté. Il dira que certes, il faut interpréter le monde comme le disait un philosophe, mais il est temps de le transformer maintenant. Oumar Wade a avancé que cette réforme ne peut pas se faire en un seul temps, donnant l'exemple celle de 1996 qui a pris du temps.

S'agissant de la fiscalité et des ressources, il a déclaré que selon une étude du Pib local, c'est le territoire qui finance l'Etat central. Il s'agira, pour lui, de créer les conditions de valorisation de nos territoires. « Si nous les libérons, nous pouvons avoir une chaîne de valeurs, mais nous ne maîtrisons pas comment créer les richesses », a-t-il indiqué.

Le président du Conseil départemental de Mbour, Saliou Samb, a fait une communication sur le rôle et la responsabilité des organisations de la Société civile et des citoyens dans la mise en œuvre de l'Acte 3. Selon lui, la ruralité de certaines localités à Mbour lui fait rencontrer des difficultés pour convoquer les 100 membres

du Conseil départemental. « Certains d'entre eux n'ont pas d'adresse E-mail ou habitent dans des zones où il n'y a pas de réseau, tandis que certains m'ont envoyé leur Cv par "Sms" », a-t-il révélé.

Saliou Samb a aussi insisté sur l'importance d'avoir un très bon profil et parlé de la valorisation des déchets, faisant allusion au centre d'enfouissement de Diass.

« J'ai un projet de 40 millions d'euros pour qu'on incinère ces déchets afin de les transformer en énergie ou compost. Nous en avons parlé au directeur général de la Senelec. Si le projet se réalise, les déchets seront un bénéfice pour nous, aux côtés de la pêche et le tourisme qui existent à Mbour », a-t-il expliqué. Le maire a souligné qu'avec les pôles économiques, Mbour n'a pas besoin d'être érigé en région. Pour sa part, Mme Fanta Diallo, membre du mouvement citoyen, dira qu'une participation record a été notée

lors des élections locales.

« Même si l'Acte 3 de la décentralisation a été voté de manière précipitée, il faut aussi souligner qu'aucun maire n'a voté un budget sincère. Il fallait faire face à certaines urgences : secours pour la Tabaski, fournitures d'école, etc. », a-t-elle dit. Pour des besoins de transparence et de démarche participative, Anne Hidalgo, maire de Paris, a fait voter son budget sur Twitter.

Le modérateur Mbaye Thiam, professeur à l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes à l'Ucad (Ebad), a affirmé avoir informé le ministre Oumar Youn sur la mise en place d'un schéma directeur de l'information des collectivités locales. Quant à la représentante résidente de la Fka, Mme Andrea Kolb, elle a reconnu que les élus ont des comptes à rendre, « surtout qu'ils doivent tenir compte des souhaits, inquiétudes et sollicitations des populations ».

Serigne Mansour Sy-CISSE

DEVELOPPEMENT LOCAL

ACTE III DE LA DECENTRALISATION

Les opérateurs économiques invités à s'intéresser à la nouvelle réforme

La Fondation Konrad Adenauer Stiftung a organisé, hier, un forum sur le développement local autour du rôle et de la responsabilité des élus locaux, de l'Etat et des citoyens dans la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation. L'occasion a été saisie par les experts pour inviter les opérateurs économiques à s'intéresser davantage à cette nouvelle réforme.

Les opérateurs économiques, principaux acteurs de la croissance économique, sont invités à s'impliquer davantage dans la réalisation de la nouvelle réforme territoriale qui vise à renforcer économiquement les collectivités locales. En effet, des experts estiment que la réussite de cette nouvelle réforme ne doit pas être seulement une affaire des élus locaux. Les opérateurs économiques, disent-ils, doivent s'en approprier. Selon la représentante résidente de la fondation Konrad Adenauer, Andrea Kolb, le développement local ne passe pas seulement par les élus locaux. D'après elle, les entrepreneurs ont bien leur partition à jouer dans le développement local et dans le développement tout court. Selon Mme Kolb, les opérateurs économiques sont un facteur

déterminant dans l'essor d'une localité ou d'une collectivité. De même souligne-t-elle, la société civile nationale doit, dans ce processus, exercer un pouvoir de contrôle dans la conduite des affaires des collectivités. Mme Kolb a indiqué que les élus locaux ont des comptes à rendre et doivent tenir compte des souhaits, des inquiétudes et des sollicitations des habitants de leur localité. «*Nous coopérons avec des organisations de la société civile pour les aider à mieux mobiliser leurs membres à jouer pleinement leur rôle et exercer leur responsabilité dans le façonnement de la politique et du développement local*», a-t-elle précisé. Poursuivant, elle fait remarquer que le pouvoir du peuple ne s'arrête pas aux élections mais doit aller au-delà.

Le représentant du ministre de la Gouvernance locale, Oumar Wade, a indiqué que l'Acte III est une réforme qui doit être à la fois portée par les populations et par l'ensemble des forces vives de la Nation. De l'avis de M. Wade, c'est la Constitution qui dispose que la décentralisation constitue le champ d'expression de la citoyenneté. «*Une telle réforme suppose un large débat. On a l'impression que, parfois, dans les débats, toute la réforme est bouclée alors que nous ne sommes que sur la première phase. Il y a une seconde phase en préparation dont le premier avant-projet de texte a été déposé par le comité d'élaboration et de préparation. Il est prévu la création des entités territoriales capables de servir de relais entre les collectivités à la base et l'Etat*», a-t-il dit. Au Sénégal, relèvent les acteurs du développement local, la décentralisation a atteint en 1996, un niveau très élevé, avec les lois 96-06 et 96-07 du 22 mars, portant respectivement code des collectivités locales et transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales ainsi que leurs décrets d'application. Cependant, en dépit des modifications et évaluations intervenues depuis l'entrée en vigueur de ces textes, leur application sur le terrain s'est révélée souvent très lourde.

Adama COULIBALY

Développement local : la FKA examine les défis et opportunités de l'Acte III

Publié par : babacar ndiaye 31 octobre 2014 dans Formation Commentaires fermés

La Fondation Konrad Adenauer de Dakar a tenu le mardi 28 Octobre 2014 dans ses locaux, un forum sur le Développement local. Cette rencontre scientifique et citoyenne a regroupé d'éminents spécialistes et acteurs de la décentralisation venus d'horizons divers. Durant trois tours d'horloge, les participants au forum se sont penchés sur les enjeux de l'Acte III de la décentralisation.

Dans son mot de bienvenue, la représentante de la FKA Mme Andrea Kolb a fait un bref historique de la présence de la FKA au Sénégal. Son discours a également retracé les différents programmes de développement local entrepris par l'Etat du Sénégal jusqu'à l'acte III de la décentralisation. Pour finir, Mme Kolb est revenue sur les partenariats de la FKA avec certains organismes comme TAATAAN-ASADIC sur la formation des élus locaux, leur coopération avec le Conseil National du patronat (CNP) et l'appui aux diverses organisations de la société civile.

A sa suite, les différents panélistes ont introduit les débats sur les défis et opportunités de l'acte 3 de la décentralisation pour l'état, les élus locaux et les citoyens.

M. Oumar Wade, expert en décentralisation et président de TAATAAN dans son exposé sur le contenu de l'acte 3 de la décentralisation, est revenu sur l'importance de cette réforme pour le développement local. Cependant, il invite l'État dans sa volonté politique, d'aller vers une décentralisation économique beaucoup plus accentuée. Pour lui, l'Etat doit se limiter à ses fonctions régaliennes en donnant des orientations et des compétences bien déterminées aux collectivités locales en termes d'expression et d'autonomie viable. Il appelle aux collectivités locales de développer le concept de « marketing territorial » pour faire venir les investisseurs.

Le Président du conseil départemental de Mbour M. Saliou Samb a dans sa communication salué l'Acte III dans le sens qu'il permet aux collectivités locales d'avoir une plus grande autonomie dans la gestion des projets ainsi que de leur personnel. Il est aussi revenu sur la problématique de la formation des élus locaux. En fait, il a déploré le manque de qualification de certains élus locaux surtout la non maîtrise de la langue officielle.

Mme Fanta Diallo membre de la société civile a signalé la lenteur notée sur la mise en place de la fonction publique locale dont le décret a été signé en 2011 bien avant l'acte III de la décentralisation. Elle a tenu à noter son inquiétude pour une future signature des accords de partenariat économique (APE) par les autorités sénégalaises car elle pense que cette signature mènerait à la mort des collectivités locales à cause d'une forte concurrence des multinationales européennes.

Le débat avec le public a été très riche avec des questions et des contributions voire des suggestions intéressantes que les animateurs ont bien appréciés.

Pour clôturer le forum, le modérateur M. Mbaye Thiam est revenu sur le caractère positif de la décentralisation. Selon lui, le forum a été très fructueux en termes d'échanges et d'informations. En effet, elle a permis de mieux cerner les enjeux de l'acte III de la décentralisation. En plus, il a été très utile concernant le rôle et la responsabilité des élus locaux ainsi que des citoyens pour contribuer à la réussite de cette démarche de développement local. Cependant, certains problèmes ont été notés comme la problématique du profil des agents des collectivités locales qui peuvent être un obstacle pour l'émergence des collectivités locales d'où la nécessité de former des agents compétents.

deux mea lex 31/10/14

La Fondation Konrad Adenauer a accueilli dans ses locaux un Forum sur le développement local. Pendant une demi journée plusieurs acteurs de la décentralisation ont échangé sur les enjeux de la réforme de l'acte III de la décentralisation. Le rôle ainsi que la responsabilité des élus, de l'État et des citoyens ont été passés au peigne fin.

Les panels ont démarrés avec une présentation globale de la réforme de l'acte III de la décentralisation et de son importance pour le développement local, faite Oumar Wade, expert de la question et président de TAATAAN.

Ensuite, les opportunités qu'offrent l'acte III de la décentralisation dans la gestion des communes et des départements. Selon M. Saliou Samb, président du Conseil départemental de Mbour, qui a introduit ce panel, la réforme de la décentralisation permet aux collectivités locales d'avoir une plus grande autonomie dans la gestion de projets ainsi que de leur personnel.

Le dernier panel, du forum a été introduit par Fanta Diallo, membre du Mouvement citoyen. Son intervention a été axée sur la participation et la responsabilité des citoyens et des organisations de la société civile dans la mise en oeuvre de l'Acte III de décentralisation. Et selon, Mme Diallo, il est nécessaire de réserver une place importante aux citoyens dans la gouvernance locale. Les citoyens ne devront plus être des simples destinataires de programmes et projets. Mais il devront participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre ainsi qu'au contrôle de l'effectivité des programmes engagés.

Au terme des communications, plusieurs intervenants ont mis l'accent sur les pré-requis qui, selon, eux, étaient des préalables à la mise en oeuvre de l'Acte III de la décentralisation. La question de la formation des élus locaux a ainsi été agitée pour une gouvernance locale de qualité. L'acte III de la décentralisation a été saluée par plusieurs acteurs. Néanmoins, le peu de concertation avant la mise en branle de la réforme a été décriée.

La Fondation Konrad Adenauer est une organisation allemande qui oeuvre pour l'éducation, la décentralisation et pour le dialogue entre société civile et institution.

Dans son mot de bienvenue, la représentante résidente de la FKA, Andréa Koln a retracé l'historique de la décentralisation au Sénégal. Et selon elle, chaque citoyen doit "contribuer à la réussite" du développement local.

adakar.com
29-10-14

Acte 3 de la décentralisation : La non-implication des citoyens décriée

Par Seneweb News | Seneweb.com | Mardi 28 octobre, 2014 18:32 | Consulté 672 fois | 1 commentaires Favoris | -Imprimer| Envoyer

Politique | Mots Clés: Konrad Adenauer, Fondation, Acte 3 Partager sur facebook source: Seneweb.com

L'acte 3 de la décentralisation paraît toujours incompris des populations. Depuis sa mise en pratique, les réformes qu'il a engendrées suscitent beaucoup de débats, surtout du point de vue de sa mise en œuvre. La fondation Konrad Adenauer a organisé un forum ce mardi pour mieux situer les rôles et responsabilités des élus, de l'Etat et des citoyens.

Oumar Wade, expert en décentralisation et représentant du ministre de la Gouvernance locale, Oumar Youm, pense que ce qu'«il faudrait d'abord (c'est) surtout que les populations se l'approprient pour que l'acte 3 soit une réussite». Revenant sur ce que c'est que la décentralisation et son importance dans le gouvernement local, il informe que «la phase première de l'acte 3 vient d'être achevée, la seconde phase est en cours ». «On a l'impression que quand on parle d'acte 3, toute la réforme est bouclée (alors que) nous n'en étions qu'à la première phase. La seconde est en préparation et le comité technique et celui de pilotage viennent de déposer le premier avant projet de texte», dit-il.

Le Président conseil départemental de Mbour, Saliou Samb, lui, pense que «les populations ne pourraient participer au développement local de leur localité du moment que lorsqu'il y aura une libération des initiatives locales et que les moyens soient mis à la disposition des élus locaux». «Cela leur permettra de faire correctement leur travail surtout avec les transferts de compétences».

Fanta Diallo, membre du Mouvement citoyen, elle, estime que «si la participation des citoyens est si faible c'est parce que les sociétés ne sont pas impliquées, et des facteurs comme la pauvreté, l'analphabétisme... entravent une garantie de participation».

Forum sur le développement local : Acte III de la Décentralisation au menu le 28 octobre prochain

Publication : vendredi 24 octobre 2014 20:33 | Écrit par Timera | Imprimer | E-mail | Affichages : 394«Acte III de la décentralisation : Rôle et responsabilité des élus, de l'état et des citoyens » au menu d'un forum sur le développement local à la Fondation Konrad Adenauer (FKA), le 28 prochain.

Cette rencontre qui sera présidée par Omar Youm, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire, verra la participation d'imminentes personnalités et feront des communications sur entre autres thèmes : les chances et défis de l'Acte III dans la gestion communale et départementale ; rôle et responsabilité des organisations de la société civile et des citoyens dans la mise en œuvre de l'Acte III.

Auparavant une brève présentation de l'Acte III de la décentralisation et de son importance pour le développement local sera faite